

Paris, le 21 décembre 2020

Accompagnement par la CNAM : le déni de la parole

Lors de la terrible épidémie de mars-avril dernier, la CNAM avait décidé de soutenir les médecins libéraux, comme l'Etat l'avait fait pour de nombreuses entreprises françaises durement touchées. Elle avait donc accompagné les médecins pour le paiement d'une partie de leurs charges du cabinet. Pour cela elle avait versé une estimation basée sur 80 % de la somme prévue...

La CNAM s'était alors engagée, par son directeur général, à verser les 20 % restant en décembre. Or à ce jour, le reliquat de cet accompagnement du printemps n'a toujours pas été versé... et ne le sera pas dans l'immédiat. On parle d'un versement qui interviendrait dans 3 mois ! La CSMF demande à la CNAM d'accélérer le mouvement de versement de cette aide.

De même, actuellement la CNAM a décidé d'ouvrir de nouveau ce mécanisme d'accompagnement pour les médecins exerçant en établissements de soins, et qui ont vu leur outil de travail être « réquisitionné » pour accueillir les patients de la deuxième vague, ce qui a entraîné des déprogrammations.

La CSMF sollicite la CNAM pour qu'elle élargisse cette aide à tous les médecins qui ont été pénalisés par la situation épidémique actuelle, et qu'elle ne se cantonne pas aux seuls médecins exerçant en établissements de soins. En effet, cette deuxième vague a de nouveau impacté l'activité dans de nombreux cabinets médicaux mais également pour les médecins thermaux et d'autres catégories de médecins. Ils doivent tous être accompagnés...

La CSMF demande donc à la CNAM de tenir ses promesses, et d'accompagner les médecins libéraux qui souffrent dans leur activité de cette épidémie de façon à sauvegarder ces entreprises médicales libérales.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président
06 07 86 08 83
jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron

01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [You Tube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.